



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1072

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à la ville de Saint Fons pour la pépinière généraliste La Coursive d'entreprises pour son programme d'actions 2009-2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-1072**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à la ville de Saint Fons pour la pépinière généraliste La Coursive d'entreprises pour son programme d'actions 2009-2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte général :

Favoriser la création d'entreprise constitue un levier d'intervention significatif en matière de renouvellement du tissu économique local, de développement de l'emploi et d'affirmation du dynamisme de l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise développe Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat, politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises. La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Aujourd'hui, pour faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, et sur la base des acquis obtenus depuis 2004, l'objectif principal est de maintenir et de développer sur l'ensemble de l'agglomération une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Pour répondre à cet objectif et donc aux enjeux qui y sont liés, l'ensemble des acteurs de l'agglomération intervenant en matière de création d'entreprise s'engagent par un travail important de professionnalisation et de mise en réseau pour consolider et garantir une offre de service de qualité et de proximité, pour assurer la pérennisation et le développement des jeunes entreprises créées (suivi post création), et pour accentuer le développement international de Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat porteur de rayonnement et de retombées économiques.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite apporter son soutien à la ville de Saint Fons pour sa pépinière généraliste La Coursive d'entreprises, membre de Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat, et labellisée Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) le 10 juillet 2007.

Présentation de l'activité de la pépinière généraliste La Coursive d'entreprises de Saint Fons.

La Coursive d'entreprises de Saint Fons est un service prenant la forme d'une pépinière généraliste, créée en 1998 par la commune de Saint Fons pour aider une population active durablement touchée par le chômage.

Cette pépinière d'entreprises accueille les porteurs de projet de création d'entreprise, les accompagne dans leurs démarches, héberge les entreprises de moins d'une année (hébergement extensible jusqu'à deux années et six mois) jusqu'à leur insertion dans le tissu économique local.

Au sein d'un bâtiment de 450 mètres carrés, La Coursive d'entreprises abrite 26 bureaux de 10 à 25 mètres carrés, propose des services mutualisés et un accompagnement individualisé et collectif aux créateurs.

Bilan des actions conduites en 2008

1° - le suivi développé à la pépinière La Coursive d'entreprises

| année | entreprises hébergées | emplois créés | taux d'occupation |
|-------|-----------------------|---------------|-------------------|
| 2004 | 17 | 59 | 92 % |
| 2005 | 22 | 73 | 96 % |
| 2006 | 22 | 61 | 76 % |
| 2007 | 29 | 70 | 92 % |
| 2008 | 30 | 63 | 96 % |

Parmi les services proposés par la pépinière généraliste de La Coursive d'entreprises, sont à noter :

- un accompagnement personnalisé et individuel mensuel des porteurs de projet,
- un accompagnement collectif *via* des formations régulières. Ces formations bénéficient du financement de la région Rhône-Alpes dans le cadre du programme Place (8 formations collectives inter pépinières) des rencontres et échanges conviviaux tous les deux mois (des petits-déjeuners et déjeuners d'affaires),
- mise en place de 4 permanences juridiques en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon,
- création d'un intranet permettant de faciliter l'échange d'information et d'améliorer l'accès aux services de la pépinière.

En 2008 :

- 79 % des créateurs hébergés habitent la Communauté urbaine et 22 % Saint Fons,
- 2 entreprises ont été primées au concours "Talents des cités" (2008),
- la coursive d'entreprise a reçu le prix de l'accompagnement "Talents des cités" (2008),
- le taux de survie à 3 ans : 78 %?
- le nombre moyen d'emplois créés par entreprise ayant bénéficié d'un hébergement : 2,3.

2° - l'implication dans le réseau Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat

La Coursive d'entreprises est reconnue porte d'entrée du réseau LVE depuis 2006 sur le territoire et a signé cette même année une charte avec la Boutique de l'initiative de Vénissieux.

La Coursive d'entreprises participe activement à la démarche de professionnalisation/labellisation en cours, elle a été labellisée LVE le 10 juillet 2007 avec un excellent niveau d'engagements satisfaits (98 % sur 100).

Les entreprises hébergées bénéficient du réseau des partenaires Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat selon leurs besoins et les expertises de chacun.

Plan d'actions 2009

La stratégie de la Communauté urbaine auprès des pépinières généralistes, élément structurant du soutien à la création d'entreprise au niveau local et outil de redynamisation du territoire, est de les accompagner dans le développement de leurs services et la progression qualitative de ceux-ci pour s'inscrire dans le cadre de la norme Afnor relative aux pépinières d'entreprises.

C'est dans ce contexte, et dans la poursuite du travail engagé depuis 2007, que La Coursive d'entreprises propose ces actions pour 2009.

1° - le suivi des créateurs d'entreprises

La Coursive d'entreprises souhaite orienter ses actions de développement selon quatre axes :

- améliorer l'accueil et le confort des visiteurs et des nouvelles entreprises,
- accroître la qualité de l'accompagnement vers davantage d'autonomie à la prise de décision : des formations ciblées et rencontres d'experts seront intensifiées au rythme de cinq modules courts par an, très pédagogiques, orientés sur les techniques et savoir-faire opérationnels. Développement d'outils communs inter-pépinières,
- favoriser la promotion des entreprises hébergées : la Coursive d'entreprises créera un réseau de partenariat presse à échelle locale, régionale et nationale,
- permettre l'implantation des entreprises en sortie de pépinière.

2° - dans le cadre de Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat

- la mise en place des actions de professionnalisation nécessaires au maintien du label sur le long terme,
- l'installation et l'alimentation de la base de données commune,
- la participation au travail de rapprochement avec les prescripteurs sociaux du dispositif (pôle emploi, Agence pour l'emploi des cadres, associations d'insertion, etc.),
- l'affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menée par l'association

3° - le renforcement de la notoriété de La Coursive d'entreprises

La Coursive d'entreprises a le projet de créer un annuaire des entreprises hébergées et de communiquer pour rester un acteur fort de la création d'entreprise à l'échelle de l'agglomération lyonnaise et des Portes du sud. En particulier, il est prévu de faire connaître la Coursive d'entreprises au réseau de l'économie sociale et solidaire, en vue d'attirer des projets.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine et critères d'évaluation

Afin de soutenir et pérenniser l'action de la commune de Saint Fons sur son dispositif La Coursive d'entreprises au sein du réseau Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 20 000 €.

La réalisation du plan d'action évoqué ci-dessus sera évaluée selon les critères suivants :

- l'accompagnement et le suivi des entreprises hébergées : nombre, emplois créés, taux de survie à 3 ans,
- la réalisation d'outils d'accueils des porteurs de projets et entreprises,
- la mise en place de cinq modules de formation et des outils communs inter-pépinières,
- le bilan sur la base d'un questionnaire d'évaluation des modules de formation par les bénéficiaires,
- la contribution à la base de données commune : évaluation du nombre de porteurs de projet réorientés vers les autres partenaires du réseau,
- les actions d'affichage et de promotion du réseau lors des actions de communication organisées.

Budget prévisionnel 2009 pour le suivi des porteurs de projet

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|----------------------------|-----------------------|--|-----------------------|
| achats | 10 500 | loyers et services communs (ventes) | 45 000 |
| services externes | 20 300 | ville de Saint Fons | 30 700 |
| autres services extérieurs | 3 000 | État CUCS | 15 000 |
| | | Communauté urbaine - politique de la ville | 15 000 |

| | | | |
|----------------------|----------------|--|----------------|
| charges de personnel | 128 000 | Communauté urbaine - soutien pépinières | 20 000 |
| frais de structure | 16 900 | Caisse des dépôts et consignations | 19 000 |
| | | Europe Feder | 20 500 |
| | | divers (convention de revitalisation Huntsman) | 13 500 |
| <i>total</i> | <i>178 700</i> | <i>total</i> | <i>178 700</i> |

Vu ledit dossier

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € à la ville de Saint Fons pour le programme d'actions 2009 de La Coursive d'entreprises.

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la ville de Saint Fons, définissant notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 340 - fonction 90 - opération 1586 selon l'échéancier suivant :

- 16 000 € en 2009,

- 4 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.